

Procès-verbal de réunion du Bureau délibérant de la Communauté de communes

Date : Mardi 12 mars 2024 Durée : de 18h00 à 19h00		Lieu : Salle des Climats de Bourgogne à Gevrey-Chambertin
Présents	<p>Elus Pascal GRAPPIN, président Alain CARTRON, 1^{er} vice-président Christophe LUCAND, 2^e vice-président Valérie DUREUIL, 3^e vice-présidente Hubert POUULLOT, 4^e vice-président Sylvie VENTARD, 5^e vice-présidente Didier TOUBIN, 6^e vice-président Ghislaine POSTANSQUE, 7^e vice-présidente Pascal BORTOT, 9^e vice-président Christian ROUSSEL, 10^e vice-président Jacques BARTHELEMY, 11^e vice-président Georges STRUTYNSKI, 13^e vice-président François MARQUET, 14^e vice-président</p> <p>Pour l'administration Frédéric GROSNICKEL, DGS Ludovic BOURDIN, DGA</p>	
Excusé	Gilles CARRE, 8 ^e vice-président	
Secrétaire de séance	Valérie DUREUIL	

Nombre de membres en exercice : 14 – Quorum : 8 – Présents : 13

Ordre du jour :

1. Projets de délibérations du Bureau communautaire :

Assainissement – Dossiers suivis par Hubert POUULLOT et Ludovic BOURDIN.

B/24/29 - Objet : Assainissement DSP – Reconstruction intégrale de la station de traitement d'eaux usées à Saulon-la-Chapelle – Avenant n° 1 : formule de révision.

Biodiversité – Dossiers suivis par Georges STRUTYNSKI et Ludovic BOURDIN.

B/24/30 - Objet : Actions Biodiversité bénéficiant du soutien du Conseil Départemental de Côte-d'Or – Convention annuelle d'objectifs 2024.

B/24/31 - Objet : Espace Naturel Sensible (ENS) du Bois de Montfée – Mise en œuvre 2024 du plan de gestion.

B/24/32 - Objet : Appel à projets 2024 volet 1 : Développement d'une offre pédagogique de sensibilisation au patrimoine naturel à destination des cycles 2, 3 et 4.

B/24/33 - Objet : Animation 2024 des sites de la côte dijonnaise et de la forêt de Côteaux.

B/24/34 - Objet : Réserve Naturelle Combe Lavaux – Jean Roland – Demande de subvention Réserve Naturelle pour 2024.

Tourisme – Dossier suivi par Ghislaine POSTANSQUE et Ludovic BOURDIN.

B/24/35 - Objet : Convention 2023-2026 avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de Côte-d'Or (CDRP 21) pour le balisage, l'entretien et l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée de sentiers de randonnée de la Communauté de communes.

Sports – Dossier suivi par François MARQUET et Ludovic BOURDIN.

B/24/36 - Objet : Contrat de maîtrise d'œuvre de la rénovation énergétique du gymnase Jérôme GOLMARD à Brochon – Fixation du coût prévisionnel des travaux et du forfait définitif de rémunération.

Enfance Jeunesse – Dossier suivi par Valérie DUREUIL et Frédéric GROSNICHEL.

B/24/37 - Objet : Convention pour l'accueil du dispositif UEMA de l'Acodège au restaurant scolaire de Nuits-Saint-Georges.

Culture – Dossiers suivis par Pascal BORTOT et Frédéric GROSNICHEL.

B/24/38 - Objet : Sollicitation d'une aide financière du Département dans le cadre de l'appel à projet « Côte-d'Or, Culture Innovante ».

Moyens généraux – Dossier suivi par Pascal GRAPPIN et Frédéric GROSNICHEL.

B/24/39 - Objet : Production d'énergie renouvelable sur le Centre Technique Intercommunal – Autorisation de signature d'un bail emphytéotique.

Finances - Dossiers suivis par Sylvie VENTARD et Frédéric GROSNICHEL.

B/24/40 - Objet : Budget Eau Régie – Admission en non-valeur des créances d'eau potable.

B/24/41 - Objet : Budget Assainissement Régie – Admission en non-valeur des créances d'assainissement.

B/24/42 - Objet : Budget Déchets – Admission en non-valeur des créances d'ordures ménagères.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

1. Délibérations du Bureau communautaire.

Assainissement

Délibération présentée par Monsieur POULLOT.

B/24/29

ASSAINISSEMENT DSP – RECONSTRUCTION INTÉGRALE DE LA STATION DE TRAITEMENT D'EAUX USÉES A SAULON-LA-CHAPELLE – AVENANT N°1 : FORMULE DE REVISION

MODIFICATION DE LA DELIBERATION B/23/61 DU 10 JUILLET 2023

Il est rappelé que la Communauté de communes a attribué le marché de la reconstruction de la STEP de Saulon-la Chapelle à la société OTV-VEOLIA pour une offre de base de 3 256 000 € HT.

Après vérification des pièces et en particulier du cahier des clauses administratives (CCAP), celui-ci comportait une erreur dans la formule de révisions, présente à l'article 6.2 – « Modalités et variations de prix ».

Par cet avenant n° 1 le rectificatif de la formule de révision des prix est introduit, n'entraînant pas d'incidence financière supplémentaire au présent document, ni sur le montant initial du marché.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président et le Vice-Président à signer la mise au point du marché et tous les documents nécessaires à l'exécution de celui-ci.

Délibération

Télétransmise en préfecture le : 15.03.2024

Publiée sur site internet le : 18.03.2024

Biodiversité

Délibérations présentées par Monsieur STRUTYNSKI.

B/24/30

ACTIONS BIODIVERSITE BENEFICIANT DU SOUTIEN DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE COTE-D'OR - CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS 2024

Vu le Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (ENS) et de la Biodiversité en Côte-d'Or 2018-2025 voté 26 mars 2018,

Vu la délibération de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges en date du 24 janvier 2023 adoptant le projet de territoire communautaire « Gevrey-Nuits perspectives 2023 »,

Depuis 2017, le Conseil Départemental de Côte-d'Or soutient, dans le cadre de sa politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS), la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges dans ses actions visant à améliorer la connaissance du patrimoine naturel et à préserver ou restaurer les espaces et espèces remarquables en phase avec les enjeux naturels de Côte-d'Or.

Ce soutien était intégré, jusqu'en 2022, au projet SILENE (stratégie intercommunale d'engagement pour la nature) puis a pris la forme en 2023 d'un soutien aux actions biodiversité du projet de territoire intercommunal, validé en janvier 2023.

Depuis plusieurs années donc, le Conseil Départemental de Côte-d'Or affirme sa volonté de soutenir, sur notre territoire, les actions visant à :

- Renforcer l'expertise naturaliste et sa diffusion pour conforter la protection de la biodiversité du Département,
- Favoriser et promouvoir une agriculture et une gestion forestière respectueuses des milieux naturels,
- Maintenir et restaurer les fonctionnalités et les continuités écologiques, sous objectif : contribuer aux Trames Verte et Bleue.

Dans la continuité des engagements pris de longue date et afin de poursuivre les actions engagées en 2023, le service Biodiversité et Développement durable propose ainsi de mettre en œuvre un certain nombre d'actions concourant à l'atteinte de ces objectifs (s'inscrivant dans un cadre nommé « Politique des Espaces Naturels Sensibles du Conseil Départemental de la Côte-d'Or – Soutien au Programme d'actions 2024 de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges ») et répondant aux diverses demandes d'accompagnement de la part de nos communes :

- Poursuite du Programme Agro-Environnemental Intercommunal via une prestation confiée à la Chambre d'Agriculture de Côte-d'Or (organisation d'un rallye paysan, actions sur la gestion des sarments, animations, etc.) ;
- Accompagnements de projets communaux (conseils techniques, aide au montage des dossiers, recherche de financement) ;
- Valorisation des Plans Locaux de Biodiversité (présentation en conseil municipal, réunions publiques) ;
- Poursuite du travail autour d'un kit « gestion différenciée des espaces verts communaux ».

En complément du soutien financier du Conseil Départemental de Côte-d'Or, le service Biodiversité et Développement durable sollicitera, comme en 2023, le concours du Fonds vert pour co-financer la prestation de la Chambre d'agriculture.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel 2024 de la Convention Annuelle d'Objectifs « projet de territoire » soutenue par le Conseil Départemental de Côte-d'Or,
- **AUTORISE** le Président à solliciter la subvention pour la collectivité pour la mise en œuvre des actions prévues,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à cet engagement.

Budget prévisionnel :

Dépense	€ (TTC)
Charges de personnel	2 600
Prestation Chambre Agriculture de Côte-d'Or	12 000
Prestation Kit gestion différenciée	2 000
TOTAL	16 600

Plan de financement prévisionnel :

Partenaire	€
Conseil Départemental de Côte-d'Or	7 300
Fonds Vert	3 600
CCGCNSG	5 700
TOTAL	16 600

Délibération
Télétransmise en préfecture le : 15.03.2024
Publiée sur site internet le : 18.03.2024

B/24/31
ESPACE NATUREL SENSIBLE (ENS) DU BOIS DE MONTFEE –
MISE EN ŒUVRE 2024 DU PLAN DE GESTION

Vu le Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (ENS) et de la Biodiversité en Côte-d'Or 2018-2025 voté le 26 mars 2018,

Vu la convention fixant les modalités de gestion du site entre le Département, la Communauté de communes et l'Office National des Forêts,

Vu la délibération de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges en date du 24 octobre 2017 pour l'animation de cet ENS,

Vu le plan de gestion de l'ENS du Bois de Montfée approuvé en Comité de pilotage le 20 juin 2017,

Le Bois de Montfée, situé sur les communes de Semezanges et Ternant, a été identifié comme un réservoir de biodiversité du territoire intercommunal. Ce site composé d'un bois installé sur une colline associé avec des milieux ouverts attenants (landes, prairies, pelouses) compte en effet trois spécificités :

- sa géologie singulière à l'origine de sols acides dans un environnement calcaire ;
- la présence de tous les stades de succession végétale de la lande à la forêt ;
- des arbres porteurs de bois mort ou de cavités et tout le cortège de biodiversité qui en dépend.

Le partenariat de la Communauté de communes avec le Conseil Départemental a conduit à désigner le site en Espaces Naturels Sensible (ENS) dans le cadre du Schéma des Espaces Naturels Sensibles de Côte-d'Or. Un tel site bénéficie ainsi dans un objectif de protection de la nature et des paysages, de l'action du Conseil Départemental. En effet, un ENS héberge des espèces animales ou végétales remarquables ou présente des fonctionnalités écologiques qu'il est indispensable de conserver et de transmettre.

Une convention a été signée entre le Conseil Départemental de Côte-d'Or, les Communes de Ternant et Semezanges, la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges et l'Office National des Forêts afin de préciser les modalités de mise en œuvre du projet de préservation, de gestion et de valorisation ainsi que les engagements respectifs. Un plan de gestion a été réalisé et validé par le comité de pilotage qui s'est réuni à plusieurs reprises depuis 2016. Ce plan de gestion est en cours d'évaluation et de révision. L'année 2024 sera la première année de mise en œuvre du nouveau plan de gestion.

La mise en œuvre 2024 de ce plan de gestion se concentrera sur :

- La finalisation du nouveau plan de gestion qui doit être approuvé en comité de pilotage ;
- La poursuite des actions en prairies/pelouse à la ferme de la Cras, notamment réalisation d'une fauche avec export ;
- L'inauguration officielle du partenariat avec Réseau et Transport d'Electricité (RTE) pour la gestion des dessous de la ligne HT ainsi que le suivi de l'entretien pastoral en cours ;
- La participation aux actions forestières menées par l'Office National des Forêts ;
- La poursuite du Suivi Temporel des Rhopalocères de France (STERF) ;
- L'inscription du sentier de découverte du site au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) et la réalisation d'un programme de 4 animations nature (cf. appel à projet du Conseil Départemental de Côte-d'Or) ;
- Le lancement de divers suivis de la faune du site (étude sur l'avifaune, pose de pièges photos).

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel 2024 de l'ENS du Bois de Montfée,
- **AUTORISE** le Président à solliciter la subvention pour la collectivité pour la mise en œuvre du plan de gestion pour l'année 2024,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à cet engagement.

Budget prévisionnel :

Dépense	€ (TTC)
Charges de personnel	10 500
Prestations externes (éco pâturage, suivis et achat)	10 250
Frais généraux	1 890
Frais de mission	250
TOTAL	22 890

Plan de financement prévisionnel :

Partenaire	€
Conseil Départemental de Côte-d'Or	11 445
Réseau et Transport d'Electricité (RTE)	3 750
CCGCNSG	7 695
TOTAL	22 890

Délibération

Télétransmise en préfecture le : 15.03.2024

Publiée sur site internet le : 18.03.2024

B/24/32

APPEL A PROJET 2024 VOLET 1 : DEVELOPPEMENT D'UNE OFFRE PEDAGOGIQUE DE SENSIBILISATION AU PATRIMOINE NATUREL A DESTINATION DES CYCLES 2, 3 ET 4

Depuis plusieurs années, le service Biodiversité et Développement Durable mène des projets pédagogiques à destination des établissements scolaires et périscolaires du territoire. Ces projets, menés par l'équipe de la Réserve Naturelle Nationale (RNN), réunissent chaque année entre 2 et 4 classes, principalement autour de thématiques liées à la biodiversité de la réserve.

Cette année, le Conseil Départemental de Côte-d'Or a lancé un appel à projet visant à sensibiliser le public scolaire au patrimoine naturel et à financer à 100% les projets pédagogiques retenus.

Il est ainsi proposé de répondre au volet 1 de l'appel à projet 2024 du Conseil départemental « Développement d'une offre pédagogique de sensibilisation au patrimoine naturel à destination des cycles 2, 3 et 4 » et de proposer aux établissements scolaires du territoire (et du département) des animations pédagogiques sur les thématiques et sites suivants :

- Contes et légendes du Bois de Montfée (faire découvrir la biodiversité au travers d'approches différentes),
- Bec et plumes de la forêt de Cîteaux (observer, écouter et identifier les oiseaux des milieux humides et forestiers.),
- Découverte de la réserve naturelle nationale de la Combe Lavaux - Jean Roland.

Ces thématiques seront proposées aux établissements du département à la rentrée scolaire 2024 pour un démarrage des projets à partir de novembre. En cas de sélection de thématiques proposées par la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges, la réalisation des projets s'étalera sur 2024/2025 et les frais associés seront intégralement pris en charge par le Conseil Départemental.

Par ailleurs, une prise en charge des frais de déplacement est prévue pour les établissements scolaires situés sur le territoire de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges ayant choisi le projet pédagogique de la Réserve. Cette prise en charge sera intégrée au budget 2025 de la réserve naturelle et donc soutenue entièrement par la DREAL. Le reste à charge final de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges pour la mise en œuvre de ce projet sera nul.

Cet appel à projet pédagogique est ouvert de fait à toutes les écoles de Côte-d'Or mais, dans une logique territoriale et environnementale (limitation des déplacements), les établissements scolaires situés sur le territoire de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges seront prioritaires.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel 2024 du programme de projets pédagogiques scolaires,
- **AUTORISE** le Président à solliciter la subvention pour la collectivité au titre de l'Appel à Projet 2024 du Conseil Départemental de Côte-d'Or,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à cet engagement.

Budget prévisionnel :

Dépense	€ (TTC)
Achats de matériels	600
Prise en charge des déplacements	1 000
Charges de personnel	5 600
<i>Dont : RN - 5 jours par classe – 2 AAP</i>	1 600
<i>Dont : ENS et Cîteaux : 5 jours par classe - 4 AAP</i>	4 000
TOTAL	7 200

Plan de financement prévisionnel :

Partenaire	€
Conseil Départemental de Côte-d'Or	6 200
DREAL (budget RNN)	1 000
CCGCNSG	0
TOTAL	7 200

Délibération
Télétransmise en préfecture le : 15.03.2024
Publiée sur site internet le : 18.03.2024

B/24/33

ANIMATION 2024 DES SITES DE LA COTE DIJONNAISE ET DE LA FORET DE CITEAUX

Vu la directive européenne n° 2009-147 CE du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages ;

Vu la directive européenne n° 92-43 CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 octobre 2014 portant sur l'approbation du document d'objectifs de gestion du site Natura 2000 « Milieux forestiers et pelouses des combes dijonnaise » (FR 2600956) en zone spéciale de conservation ;

Vu l'arrêté préfectoral du 9 septembre 2015 portant désignation du site Natura 2000 « Milieux forestiers et pelouses des combes dijonnaise » (FR 2600956) ;

Vu la convention relative à la mise en œuvre du document d'objectif du site Natura 2000 « Milieux forestiers et pelouses des combes de la Côte dijonnaise » du 5 décembre 2005 ;

Vu la délibération de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges en date du 14 mars 2017 pour le renouvellement du positionnement de la collectivité en tant que structure animatrice du site de la Côte dijonnaise ;

Vu le document d'objectif du site Forêt de Cîteaux et environs validé en Copil en 2012 et par arrêté préfectoral le 09 avril 2013 ;

Vu le document d'objectif du site Combes de la Côte dijonnaise validé en Copil en 2021 et par arrêté préfectoral le 24 octobre 2023.

L'année 2024 sera la première année pleine et entière de programmation Natura 2000 sous l'égide de la Région Bourgogne Franche-Comté.

En 2024, les objectifs principaux de l'animation des Combes de la Côte Dijonnaise vont être :

- La réalisation d'actions en faveur des chauves-souris (animations tout public et viticulteurs, éclairage public, gestion des Trous légers),

- Le suivi des Mesure Agro-Environnementale et Climatique (MAEC) en faveur de l'entretien des pelouses et la réalisation de chantiers de restauration en partenariat avec Réseau et Transport d'Electricité (RTE) et le Conservation d'Espaces Naturels de Bourgogne (CENB),
- La réalisation d'un protocole de suivi des milieux rocheux (prévu tous les 5 ans),
- La mise en œuvre d'un travail de concertation pour gérer la fréquentation sportive sur les milieux naturels (poursuite du plan de fréquentation).

Pour cette même année, les objectifs principaux de l'animation de la Forêt de Cîteaux et environs seront :

- Le suivi des MAEC en faveur de l'entretien des prairies avec la poursuite du partenariat avec la Chambre d'agriculture,
- Le lancement d'une étude de suivi des populations de Sonneurs à ventre jaune,
- Le lancement de la tranche 2024 de l'accompagne de l'ONF pour la mise en œuvre des actions forestières (dans un contexte à nouveau compliqué en termes de temps et d'agents disponibles),
- La poursuite du partenariat avec le Conseil Départemental de Côte-d'Or pour la labellisation d'un Espace Naturel Sensible dans la plaine de Cîteaux,
- Le lancement d'une démarche de valorisation du marais de Poulot en lien avec la labellisation du sentier de la Cent Fonts.

Par ailleurs, de manière transversale à ces deux sites, un accent fort sera mis sur l'information et la communication de la population et des élus par la réalisation d'un nouveau numéro du bulletin d'information Falco et Bombina ainsi que des rendez-vous auprès des équipes municipales pour rappeler les enjeux et principes de Natura 2000.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel pour la mise en œuvre 2024 des deux documents d'objectif Natura 2000,
- **AUTORISE** le Président à solliciter les subventions en faveur de la collectivité pour la mise en œuvre 2024 de l'animation,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire (convention annuelle d'animation, demande de subvention...).

ANNEXE : BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS (Côte dijonnaise et Forêt de Cîteaux) pour 2024

Postes de dépense	Montant (TTC)
Prestations (actions forestières, MAEC)	22 020
Rémunérations internes	49 500
Frais déplacements	350
Coûts indirects	7 425
TOTAL	79 295

Financeurs	Participation* (%)	Montant (TTC)
Région BFC	1	792,95
Europe (FEADER)	99	78 502,05
TOTAL	100	79 295,00

* Le taux de participation de la Région Bourgogne Franche-Comté par rapport au FEADER n'est pas encore connu. Le financement à 100% de l'animation Natura 2000 reste assuré.

Délibération
Télétransmise en préfecture le : 15.03.2024
Publiée sur site internet le : 18.03.2024

B/24/34
RÉSERVE NATURELLE COMBE LAVAUX – JEAN ROLAND –
DEMANDE DE SUBVENTION RESERVE NATURELLE POUR 2024

Vu le Décret n° 2004-1363 du 10 décembre 2004 portant création de la Réserve Naturelle Nationale de la Combe Lavaux-Jean Roland (Côte-d'Or) ;

Vu la convention fixant les modalités de gestion de la Réserve Naturelle Combe Lavaux – Jean Roland entre l'Etat, La Communauté de communes et l'Office National des Forêts ;

Vu le plan de gestion 2020-2029 de la Réserve Naturelle Nationale de la Combe Lavaux Jean Roland approuvé par arrêté préfectoral du 9 novembre 2020 ;

La Réserve Naturelle de la Combe Lavaux-Jean Roland est un espace reconnu pour abriter une faune, une flore ainsi qu'une géologie remarquable. Ce joyau de biodiversité est un atout qui fait du territoire intercommunal un lieu incontournable pour la valoriser les actions de préservation de l'environnement menées sur l'ensemble du territoire.

L'année 2024 marquera le 20^{ème} anniversaire de la Réserve Naturelle. Pour cette occasion spéciale, un programme ambitieux d'animation nature et d'éducation à l'environnement sensibilisera le grand public et les écoles à la préservation de la biodiversité. Ces animations sur l'ensemble de l'année et sur tout le territoire de la Communauté de communes permettront d'établir des partenariats fructueux et pérennes avec les acteurs du territoire. À travers ces initiatives, nous aspirons à élargir notre influence positive et à renforcer notre engagement envers la sensibilisation environnementale.

La Réserve Naturelle est aussi un territoire de recherche et d'expérimentation scientifique. Le maintien de protocole initié depuis des années nous permettra de poursuivre l'évaluation scientifique de la gestion écologique des lieux. C'est notamment le cas de la Drave, une espèce indicatrice, suivie pour évaluer la santé écologique des falaises de la Réserve Naturelle. Comprendre la conservation de cette espèce spécifique est pertinent non seulement pour la préserver, mais aussi pour maintenir l'intégrité des habitats dans lesquels elle prospère. De nouveaux suivis scientifiques seront également menés cette année suite à l'incendie de 2023 qui s'est déclaré à proximité du sentier Bernard Quarteaux, dans une zone très prisée des randonneurs, et s'est propagé dans les buis très secs ravagés par la Pyrale du Buis et les forêts de rebord de falaise. Faune, flore et champignons ont été directement impactés et le préjudice est toujours difficilement chiffrable. Une fois le choc de l'événement passé, il est aujourd'hui important d'envisager l'avenir de cette zone et l'intégrer dans les études et les observations scientifiques que nous menons sur la Réserve Naturelle. C'est pourquoi ces 17 hectares feront l'objet d'études uniques et approfondies sur la recolonisation et la résilience de nos écosystèmes de plus en plus exposés aux effets des changements climatiques.

Engagés pour la conservation de la biodiversité et la préservation des pelouses calcaires, la gestion par pâturage des habitats de pelouses calcaires persistera cette année en complément de la gestion mécanique des lieux. L'ajustement judicieux entre ces deux approches permet non seulement de préserver la richesse floristique des pelouses sèches mais également d'optimiser les résultats en termes de durabilité et de conservation écologique. En conjuguant les avantages de la mécanisation et du pâturage, on peut élaborer une stratégie d'entretien holistique, respectueuse de l'environnement et adaptée aux besoins spécifiques de ces écosystèmes fragiles.

Les missions de surveillance adaptée à la fréquentation du site permettront de sensibiliser localement aux respects de la réglementation en vigueur sur les espaces naturels (risque incendie, cueillette printanière...). Nous réitérerons l'action inter-service de police de l'environnement pour renforcer le lien avec les brigades locales (Office Français de la Biodiversité, Office National des Forêts, gendarmerie...).

Enfin, l'évaluation à mi-parcours du plan de gestion de la Réserve Naturelle est au programme en 2024. Cette approche permet d'apprécier l'efficacité des mesures mises en place depuis 5 ans tout en offrant une opportunité cruciale d'ajustement et d'optimisation pour la seconde moitié du plan de gestion de la Réserve Naturelle. Cette évaluation intermédiaire externalisée offrira une vision objective et claire des résultats obtenus, des enseignements tirés et des éventuels ajustements nécessaires pour atteindre les objectifs finaux.

Pour mener à bien l'ensemble de ces actions, la Communauté de communes sollicitera le concours financier de l'Etat à travers la dotation courante pour la gestion de la Réserve Naturelle, co-financé avec le Fonds vert.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le nouveau plan de financement prévisionnel 2024 de la Réserve Naturelle Nationale de la Combe Lavaux – Jean Roland,

- **AUTORISE** le Président à solliciter la subvention pour la mise œuvre du plan de gestion pour l'année 2024,

- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à cet engagement.

BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS

DEPENSES	€ (TTC)
Frais de mission et frais généraux	15 876
Prestations extérieures	51 142
Matériel	5 850
Salaires	89 029
TOTAL	161 897

RECETTES	€ (TTC)
Etat	117 659
Fonds Vert	44 238
TOTAL	161 897

Délibération
Télétransmise en préfecture le : 15.03.2024
Publiée sur site internet le : 18.03.2024

Tourisme

Délibération présentée par Madame POSTANSQUE.

B/24/35

CONVENTION 2024-2026 AVEC LE COMITE DEPARTEMENTAL DE LA RANDONNEE PEDESTRE DE COTE-D'OR (CDRP 21) POUR LE BALISAGE, L'ENTRETIEN ET L'INSCRIPTION AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE (PDIPR) DE SENTIERS DE RANDONNEE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Considérant l'intérêt communautaire de l'EPCI qui précise que la Communauté de communes assure le suivi des sentiers de randonnées inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) et contribue au développement de l'itinérance sur son territoire de compétence,

Considérant les précédentes conventions passées entre le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de Côte-d'Or (CDRP) 21 depuis le 1er janvier 2017 (date de création de l'EPCI),

La Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges souhaite reconduire sur la période 2024-2026 sa collaboration avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de Côte-d'Or pour l'entretien et le balisage de certains de ses sentiers de randonnée.

Entretien et balisage

L'entretien et le balisage des circuits cités ci-après devront être réalisés une fois par an par le CDRP 21. L'entretien consiste en la suppression de ronces, d'orties et l'élagage de petites branches. Il s'effectue à l'aide d'un outillage manuel à l'exclusion de tout procédé chimique. Une convention en annexe fixe les conditions et les parcours concernés.

Inscription au PDIPR

Afin de consolider et accroître les sentiers sur le territoire, le CDRP 21 accompagne la Communauté de communes dans l'inscription au PDIPR de 10 sentiers supplémentaires, 5 en 2024 et 5 en 2025.

Au total, 133,5 km de sentiers de randonnée sont concernés. Chaque sentier sera balisé avec lames directionnels et panneaux de départ. Cette valorisation d'itinéraire est subventionnée par le Conseil Départemental à hauteur de 50% pour la création et 30% pour les aménagements d'accueil du public.

Circuits existants

	Longueur
Sentier de la Rome Antique aux Cisterciens (Gilly-les-Cîteaux, Epernay-sous-Gevrey, Saint-Bernard) - Balisage jaune 1 sens	12,3 km
Sentier des Trous Légers (Nuits-Saint-Georges) – Balisage rouge 1 sens	6 km
La Campagne de Russie et sa variante d’Egypte (Fixin - PDIPR) - Balisage jaune 1 sens	4 km
200 Marches (Brochon - Fixin - PDIPR) - Balisage jaune 1 sens	9 km
Sentier du Tacot et de sa variante (Gevrey-Chambertin, Morey-Saint-Denis - PDIPR) - Balisage jaune 1 sens	7,1 km
Sentier de Couchey - Balisage jaune à double sens	5,2 km

Circuits à créer et inscrire au PDIPR

Chemin de Premeaux - 2025	4,3 km
Boucle de Quemigny-Poisot – 2024	6,2 km
Sentier Nature de Cîteaux - 2025	9,7 km
Boucle de Curtil-Vergy - 2024	5,7 km
Boucle de l’Étang-Vergy -2024	6,5 km
Sentier Félix Tisserand - 2025	6 km
Circuit des Hauts-Vergy - 2024	14,4 km
Boucle de Chambolle-Musigny - 2024	12,1 km
Boucle de Corcelles-lès-Cîteaux - 2025	12,8 km
Sentier Patrimoine Arcenant - 2025	12,2 km
Longueur totale	133,5 km

Un coût pour la prestation d’entretien courant est à prévoir de 10€ par kilomètre pour les sentiers balisés dans un sens et de 15 euros pour le sentier balisé en double sens (augmentation progressive à hauteur de 1€ par an à partir de 2024 jusqu’au tarif en vigueur de 15 €). Afin de participer aux frais d’achats et de renouvellement du matériel nécessaire à l’entretien, 0,50€ par kilomètre balisé sont à ajouter.

Pour la création d’un premier balisage, le coût à prévoir est de 20€ par kilomètre.

Budget prévisionnel pour le balisage et entretien :

Dépenses	2024	2025	2026
Circuits existants	446,40 €	900,60 €	1 355,80 €
Circuits à baliser	898,00 €	900,00 €	/
Frais de matériel	44,25 €	66,75 €	66,75 €
Total	1388,65 €	1867,35 €	1422,55 €

Plan de financement pour l’inscription au PDIPR

L’aide du département concerne en 2024, 5 sentiers inscriptibles au PDIPR et subventionne le matériel, les panneaux de départ ainsi que la conception et pose. Le balisage peinture ainsi que la promotion des sentiers (randofiches) ne sont pas subventionnables.

Dépenses	2024
Création sentiers	22 018 €
Randofiches	1500 €
Total	23 518 €

Partenaire	2024
Conseil Départemental de Côte-d’Or	11 009 €
CCGCNSG	12 509 €

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les conditions fixées dans la convention,
- **APPROUVE** le plan de financement et l'inscription de 10 boucles supplémentaires au PDIPR,
- **AUTORISE** le Président à solliciter la subvention pour la collectivité au titre de l'aide départementale « Valorisation des sentiers de randonnées inscrits au PDIPR »,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à ces engagements.

Délibération

Télétransmise en préfecture le : 15.03.2024

Publiée sur site internet le : 18.03.2024

Sports

Délibération présentée par Monsieur MARQUET.

B/24/36

**CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE DE LA RENOVATION ENERGETIQUE
DU GYMNASE JEROME GOLMARD A BROCHON – FIXATION DU COUT PREVISIONNEL
DES TRAVAUX ET DU FORFAIT DEFINITIF DE REMUNERATION**

Vu la délibération B/23/02 du 17 janvier 2023 attribuant le marché en objet,
Vu l'article 8.1.2 du CCAP du marché déterminant les modalités de passage du forfait de rémunération provisoire au forfait de rémunération définitif,
Vu l'article R. 2194-1 du code de la commande publique,
Vu l'approbation de l'Avant-Projet Détaillé par le maître de l'ouvrage,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la modification du marché de maîtrise d'œuvre,
- **FIXE** le forfait de rémunération définitif dans les conditions suivantes, telles que détaillées en annexe :

1/ FORFAIT SELON ACTE D'ENGAGEMENT

Forfait de rémunération BASE+MISSIONS COMPLEMENTAIRES : 115 630,00 € H.T.

Taux de rémunération : 8,15%

Coût prévisionnel des travaux : 1 419 000,00 € H.T.

2/ FORFAIT D'AVENANT PHASE APD DU 31/01/2024

Forfait de rémunération : 165 000,00 € H.T.

Taux de rémunération : 7,93%

Coût prévisionnel des travaux : 2 080 000,00 € H.T.

Délibération

Télétransmise en préfecture le : 15.03.2024

Publiée sur site internet le : 18.03.2024

Enfance Jeunesse

Délibération présentée par Madame DUREUIL.

B/24/37

**CONVENTION POUR L'ACCUEIL DU DISPOSITIF UEMA DE L'ACODEGE
AU RESTAURANT SCOLAIRE DE NUITS-SAINT-GEORGES**

Madame la Vice-Présidente expose :

L'Unité d'Enseignement en Maternelle Autisme (UEMA) de l'ACODEGE à Nuits-Saint-Georges organise l'accueil en milieu scolaire ordinaire d'enfants souffrant de troubles autistiques, au sein de l'école maternelle Barbier.

Les enfants déjeunaient auparavant dans les salles de classes. Mais depuis 2022, certains sont accueillis au sein du restaurant scolaire afin de les habituer progressivement à des conditions d'accueils plus ordinaires. Les enfants sont encadrés par le personnel de l'ACODEGE et accueillis dans une salle isolée. Ces conditions particulières d'accueil inclusif faisaient l'objet d'une convention particulière qu'il convient de renouveler, puisque l'accueil est reconduit depuis le 1er septembre 2023.

La convention définit les locaux qui sont mis à disposition à titre gratuit, l'organisation du service dans ces conditions, et elle prévoit la facturation des repas adultes fournis aux encadrants de l'ACODEGE au prix unitaire d'un repas adulte fournis par notre prestataire de restauration collective, soit 3.28 € TTC.

Vu le projet de convention présenté ci-dessus,

Considérant l'intérêt général d'accueillir l'UEMA durant les temps de restauration scolaires et la nécessité de définir les conditions d'organisation de cet accueil et de refacturation des repas adultes fournis à l'UEMA depuis le 1^{er} septembre 2023,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la conclusion de la convention ci-jointe pour l'accueil du dispositif UEMA au Restaurant scolaire de Nuits-Saint-Georges, entre l'ACODEGE et la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges,

- **AUTORISE** le Président ou la Vice-Présidente déléguée à signer ladite convention et exécuter les actes en découlant.

Délibération Télétransmise en préfecture le : 15.03.2024 Publiée sur site internet le : 18.03.2024
--

Culture

Délibération présentée par Monsieur BORTOT.

B/24/38
SOLLICITATION D'UNE AIDE FINANCIERE DU DEPARTEMENT
DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET « COTE-D'OR, CULTURE INNOVANTE »

Dans le cadre du schéma 2023/2028 « Enseignements et Pratiques Artistiques en Côte-d'Or », le Conseil Départemental a défini cinq orientations stratégiques :

- Inciter les établissements d'enseignement à accompagner le développement des pratiques en amateur sur leur territoire,
- Renforcer les missions d'éducation artistique et culturelle des établissements d'enseignement artistique,
- Renforcer l'action culturelle de ces établissements d'enseignement artistique,
- Mieux accompagner les établissements de petite taille,
- Accompagner les établissements en milieu rural dans leur volonté d'ouverture de leurs enseignements à de nouvelles disciplines.

Afin de favoriser les initiatives nouvelles qui manifestent leur capacité à agir sur ces cinq priorités, le Conseil Départemental a institué le dispositif "Côte-d'Or, Culture Innovante".

Considérant la volonté politique de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges de développer les actions de l'Ecole de Musique Intercommunale en direction des établissements scolaires.

Considérant que cette volonté nécessite la mise en œuvre de projets conjoints entre la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges et les collèges du territoire.

Considérant que les perspectives de développement d'actions pédagogiques conduites à destination des publics scolaires nécessitent un volant d'heures supplémentaires valorisées à 3 750€.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** la subvention du Département qui s'élèvera, dans le cadre de ce dispositif, à 80 % du coût TTC, l'aide étant plafonnée à 3 000 € déduction faite des autres aides,

- **AUTORISE** le Président à déposer le dossier de demande d'aide et transmettre les informations administratives nécessaires.

Délibération
Télétransmise en préfecture le : 15.03.2024
Publiée sur site internet le : 18.03.2024

Moyens généraux

Délibération présentée par Monsieur GRAPPIN.

B/24/39

PRODUCTION D'ENERGIE RENOUVELABLE SUR LE CENTRE TECHNIQUE INTERCOMMUNAL – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN BAIL EMPHYTEOTIQUE

Il est rappelé que dans le cadre du dispositif « Territoire à Energie Positive croissance verte », la Communauté de communes s'est engagée à mettre en œuvre des actions en vue de développer la production d'énergies renouvelables sur son territoire.

Pour ce faire, le syndicat d'énergie (SICECO), dont la collectivité est adhérente, nous accompagne pour atteindre cet objectif. Une étude d'opportunité a révélé le potentiel de production d'énergie par l'installation de panneaux photovoltaïques au Centre Technique Intercommunal en raison de sa toiture adéquate tant en termes de surface, d'orientation, d'inclinaison et de structure.

Par délibération du 17 juillet 2018, le Bureau communautaire a accepté de mettre à disposition 600 m² de toiture du centre technique intercommunal à la filiale du SICECO, BF ENERGIE, pour l'installation de panneaux photovoltaïque pour une production d'électricité injectée dans le réseau pour un loyer annuel de 1 000 € révisable chaque année selon les conditions prévues dans la promesse de bail.

Le bail définitif n'a jamais fait l'objet d'un acte notarié sous forme d'un bail emphytéotique.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- **MANDATE** l'office notarial ROYET et TAICLET à Nuits-Saint-Georges,
- **AUTORISE** le Président à signer le bail emphytéotique selon les conditions en annexe.

Délibération
Télétransmise en préfecture le : 15.03.2024
Publiée sur site internet le : 18.03.2024

Finances

Délibération présentée par Madame VENTARD.

B/24/40

BUDGET EAU REGIE - ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES EAU POTABLE

Monsieur le Trésorier nous informe qu'elle est dans l'impossibilité de recouvrer des créances d'eau potable en raison d'un jugement pour liquidation judiciaire avec clôture pour insuffisance d'actif.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- **ADMET** en non-valeur ces créances d'eau potable années 2021, 2022 et 2023 pour un montant total de 231.57 € dont 14.84 € au titre de la redevance pollution et 8.32 € au titre de la redevance modernisation des réseaux,
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget primitif Eau régie à l'article 6542.

Délibération
Télétransmise en préfecture le : 15.03.2024
Publiée sur site internet le : 18.03.2024

B/24/41
BUDGET ASSAINISSEMENT REGIE - ADMISSION EN NON-VALEUR
DES CREANCES D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Trésorier nous informe qu'elle est dans l'impossibilité de recouvrer des créances d'assainissement en raison d'un jugement pour liquidation judiciaire avec clôture pour insuffisance d'actif.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- **ADMET** en non-valeur ces créances d'assainissement années 2022 et 2023 pour un montant total de 182.26 €,
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget primitif Assainissement régie à l'article 6542.

Délibération
Télétransmise en préfecture le : 15.03.2024
Publiée sur site internet le : 18.03.2024

B/24/42
BUDGET DECHETS - ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES D'ORDURES MENAGERES

Monsieur le Trésorier nous informe qu'elle est dans l'impossibilité de recouvrer des créances d'ordures ménagères en raison d'un jugement pour liquidation judiciaire avec insuffisance d'actif.

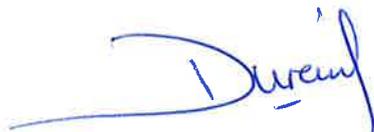
Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- **ADMET** en non-valeur ces créances d'ordures ménagères années 2022 et 2023 pour un montant total de 1 104.31 €,
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget primitif Déchets CC Gevrey Nuits à l'article 6542.

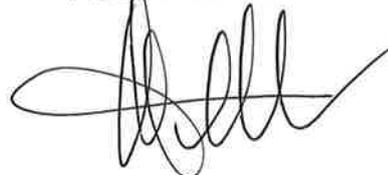
Délibération
Télétransmise en préfecture le : 15.03.2024
Publiée sur site internet le : 18.03.2024

Fin à 19h00.

La Secrétaire de séance
Valérie DUREUIL



Le Président
Pascal GRAPPIN



Destinataires du compte-rendu

Membres du Bureau + 55 maires
+ Membres du comité de direction des services

Date de transmission

10.04.2024 + 19.04.2024